

# annexe 6.3.5 b – pénalités

## service Colocalisation Dédiee

La présente annexe est établie notamment par application des dispositions prévues dans les paragraphes « commande ferme », « modification et annulation de la commande ferme », « dates de mise à disposition », « résiliation avant expiration de la durée minimale et incompressible du Service » et « effet de la résiliation ».

Tous les montants mentionnés dans la présente annexe sont exprimés hors taxe et n'entrent pas dans le champ d'application de la TVA. Ils sont applicables à compter du 15 décembre 2009.

### 1. pénalités pour résiliation anticipée

#### 1.1 au titre de la résiliation de la Colocalisation Dédiee avant sa mise à disposition effective.

libellé pénalité	unité	montant unitaire €
pénalité résiliation de commande ferme de Colocalisation Dédiee avant Mise à Disposition	résiliation d'une commande	100% du montant HT des MES et 50% du montant HT des abonnements mensuels des prestations de Colocalisation Dédiee telles que définies à l'annexe 4a, restant à courir jusqu'à expiration de la durée minimale.

#### 1.2 au titre de la résiliation de la Colocalisation Dédiee après sa Mise à Disposition Effective.

libellé pénalité	unité	montant unitaire €
pénalité résiliation de commande ferme de Colocalisation Dédiee après Mise à Disposition	résiliation d'une commande	100% du montant HT des abonnements mensuels des prestations de Colocalisation Dédiee telles que définies à l'annexe 4a, restant à courir jusqu'à expiration de la durée minimale.



## 2. pénalités pour non réalisation de travaux

libellé pénalité	unité	montant unitaire €
pénalité pour non réalisation de travaux	par occurrence	100% du montant HT des MES et de 6 mois d'abonnements mensuels des prestations de Colocalisation Dédinée telles que définies à l'annexe 4a.

## 3. pénalités mensuelles pour non dépose des équipements après résiliation

libellé pénalité	unité	montant unitaire €HT
pénalité pour occupation illicite après résiliation de la Colocalisation Dédinée (*)	emplacement par mois de dépassement (**)	5 205,87 euros

\* si dépassement du délai de dépose des équipements sur l'emplacement

\*\* tout mois commencé est dû

## 4. pénalités mensuelles pour non atteinte du seuil d'éligibilité de 34 Mbits/s

libellé pénalité	unité	montant unitaire €HT
pénalité pour seuil d'éligibilité de 34 Mbits/s non atteint sur un site simultanément CFTSA et SRHD	emplacement	5 000,00 euros
pénalité pour seuil d'éligibilité de 34 Mbits/s non atteint sur un site uniquement CFTSA ou SRHD	emplacement	1 000,00 euros

## 5. pénalité d'annulation de commande avant commande ferme

libellé pénalité	unité	montant unitaire €HT
pénalité pour annulation de commande avant commande ferme	annulation d'une commande	2 744,00 euros

